Abo **La justice entre en jeu**

Descente de police et interpellations au foyer de Mancy

Le Ministère public s'active dans le dossier des maltraitances survenues entre 2019 et 2021 au sein de cette institution pour jeunes autistes.

Fedele Mendicino
Publié aujourd'hui à 10h41

Le foyer de Mancy.
Lucien Fortunati

Que fait la justice dans le dossier des maltraitances survenues entre 2019 et 2021 au foyer pour adolescents autistes de Mancy? Selon nos informations, le Ministère public a organisé une descente de police lundi sur place. Une intervention suivie d'interpellations. Le Ministère public confirme avoir procédé à une perquisition du foyer: «Simultanément, la police a interpellé trois collaborateurs de ce foyer, qui ont été entendus en qualité de prévenus. Il leur est reproché d'avoir administré à une résidente des médicaments qui ne lui avaient pas été prescrits et d'avoir ainsi mis sa santé, voire sa vie, en danger. L'un des prévenus, domicilié en France, a été libéré à l'issue de son audition. Les deux autres seront entendus ce jour par la procureure Victoria de Haller, en charge du dossier.»

Rappelons que dans cette affaire, le Parquet a été alerté en décembre par le Conseil d'État sur «des éléments semblant être constitutifs d'une violation du devoir d'assistance et d'éducation.» Neuf mois plus tôt, une mère de famille a porté plainte après que son enfant, pris en charge au foyer, a subi en mars 2021 un empoisonnement en ingérant des anxiolytiques (Temesta).

Nombreuses enquêtes

Comme nous le révélions vendredi, l'ex-directeur de Mancy a écrit, pour sa part, la semaine dernière au Ministère public par l'entremise de son avocat Me Robert Assaël. L'ex-dirigeant de l'institution a voulu se mettre à disposition de la justice en vue d'une audition. Du point de vue des enquêtes internes, rappelons que le Département de l'instruction publique (DIP) a lancé au printemps 2021 un premier audit (rendu l'été dernier) puis un second dont les conclusions sont attendues entre la fin du mois et le début du mois de mars.

Les deux enquêteurs chargés de cet audit externe, l'ancien responsable de la Brigade des mineurs et l'ancienne directrice de l'office de la jeunesse, ont comme mission «de conduire une recherche documentée destinée à réunir l'ensemble des éléments de faits portant sur les dysfonctionnements et la maltraitance commise au sein du foyer de Mancy». Leur enquête vise à «qualifier les outils de travail des professionnels, établir les dysfonctionnements éventuels en matière de gestion des faits signalés, analyser la qualité de la prise en charge et la qualité de la remontée d'informations relatives aux éventuels dysfonctionnements».

Signalements en 2019

Au lendemain des faits révélés en septembre par «Le Temps», la Commission de contrôle de gestion a mis son nez dans les activités et le fonctionnement du foyer. Une sous-commission, composée de trois députés, vient de remettre, ce mois, l'ouvrage sur le métier. Les premiers signalements de comportements problématiques au sein de l'institution remontent à mai 2019. Des employés ont rapporté ces épisodes au directeur de l'époque (démissionnaire en 2020). Ce n'est qu'en mars 2021 que ces documents sont parvenus au DIP. Pourquoi? Les différentes enquêtes en cours le diront.

Fedele Mendicino est journaliste à la rubrique genevoise depuis 19 ans. Il couvre en particulier les faits divers et l'actualité judiciaire. Plus d'infos
@MendicinoF

Publié aujourd'hui à 10h41

Vous avez trouvé une erreur? Merci de nous la signaler.

THÈMES

Maltraitance · Canton de Genève · Collonge-Bellerive · Scandale

0 commentaires

ARTICLES EN RELATION

Abo **Maltraitance au foyer de Mancy**

Abo **Maltraitances au Foyer de Mancy**

Abo **Gestion Mancy**

Le milieu du handicap réclame des contrôles dans les centres

L'affaire de maltraitance dans un foyer genevois met en lumière le manque d'inspection dans les structures spécialisées. Associations et députés se mobilisent.

05.02.2022

Curieux silence des associations de parents

Insieme-Genève manquerait-elle de liberté face à Anne Emery-Torracinta, ancienne présidente de cette association? Son successeur conteste.

05.02.2022

Des mutat de sanctio

Les collaborate dérapages n'au d'entretien de licenciement p pour faute grav

05.02.2022

© 2022 Tamedia. All Rights Reserved